

Yeates, M.H. and Lloyd, P.E. *Impact of Industrial Incentives, Southern Georgian Bay Region, Ontario*. Ottawa, Canada, Department of Energy, Mines and Resources, Policy and Planning Branch, Geographical Paper no. 44, 1970, 85 p., 13 fig.

Francine Dumont

Volume 14, numéro 33, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020940ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020940ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dumont, F. (1970). Compte rendu de [Yeates, M.H. and Lloyd, P.E. *Impact of Industrial Incentives, Southern Georgian Bay Region, Ontario*. Ottawa, Canada, Department of Energy, Mines and Resources, Policy and Planning Branch, Geographical Paper no. 44, 1970, 85 p., 13 fig.] *Cahiers de géographie du Québec*, 14(33), 406–407. <https://doi.org/10.7202/020940ar>

ONTARIO

YEATES, M.H. and LLOYD, P.E. **Impact of Industrial Incentives, Southern Georgian Bay Region, Ontario.** Ottawa, Canada, Department of Energy, Mines and Resources, Policy and Planning Branch, Geographical Paper no. 44, 1970, 85 p., 13 fig.

Cette étude du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources marque une étape dans la nouvelle orientation prise par ce ministère pour la publication des *Geographical Papers*. Autrefois l'oeuvre de la Direction de la géographie, cette publication est maintenant assurée par la Direction des politiques et de la planification de ce même ministère. De ce fait, ces études sont en relation étroite avec les objectifs de la direction des politiques et de la planification et plus particulièrement avec le programme de recherches en géographie économique.

Ce rapport analyse les répercussions économiques de la loi de 1965 stimulant le développement d'une région, en l'occurrence ici celle du sud de la baie Georgienne. Cette loi a été parrainée par l'Agence de développement régional créée en 1963 par le ministère fédéral de l'Industrie en vue d'alléger les taux élevés de chômage du début des années 1960 dans certaines régions du Canada. Il convient de rappeler que la loi de 1965 (Area Development Incentives Act) opère à la fois sur deux plans : elle encourage les établissements déjà existants à se moderniser et à prendre de l'expansion ou encore de nouveaux établissements à s'implanter dans une région « désignée », c'est-à-dire dans une région aux prises avec des problèmes engendrés par une situation économique stagnante, problèmes qui se mesurent par un taux élevé de chômage, un développement lent et des salaires assez bas. Les auteurs de cette étude se proposent de quantifier l'impact économique du programme de l'ADR (l'Agence de développement régional) appliqué à la région sud de la baie Georgienne telle que définie par les centres de main-d'oeuvre d'Owen Sound, de Collingwood et de Midland. Le rapport évalue d'abord les effets directs des stimulants économiques sur le nombre d'emplois, la masse salariale, les investissements et les taxes de la région. Dans leur estimation des effets indirects du programme de l'ADR, les auteurs analysent la structure manufacturière de la région « désignée » à l'aide d'un modèle de flux intersectoriel des économistes Hanson et Tiebout et d'un modèle interrégional d'entrée-sortie. En troisième lieu, le rapport examine la structure générale et la répartition spatiale de l'activité industrielle dans la région « désignée » sous l'angle plus spécifique des investissements et des emplois. Enfin, les auteurs étudient les effets du programme sur les emplois et la structure du secteur tertiaire de la région en basant leur analyse sur la théorie de la place centrale et en utilisant des modèles à base de coupe transversale. On conclut que le programme de l'ADR tel qu'appliqué à la région sud de la baie Georgienne a provoqué une augmentation des investissements régionaux, une élévation du niveau des salaires et revenus de même qu'une augmentation des exportations de la région. La base économique de la région a du même coup subi des transformations. Une augmentation de sa capacité productive, une stimulation dans la demande pour ses produits ont sorti la région de sa situation économique stagnante. En dépit de ces effets positifs, quelques problèmes ont surgi tout particulièrement dans les secteurs du logement, des écoles et des services publics.

Ce rapport revêt un caractère à la fois méthodologique et scientifique. Le matériel statistique à la base des modèles a été recueilli à l'aide d'enquêtes menées par les auteurs du rapport. En plus d'être volumineuse et détaillée, cette documentation a l'avantage d'être utilisable dans l'élaboration de plusieurs modèles analysant les effets économiques des investissements dans l'industrie de cette région « désignée ». De plus, les auteurs ont adopté une méthodologie basée sur les techniques de l'informatique afin de mettre à profit les renseignements recueillis. Le choix des modèles utilisés est judicieux. Il permet d'analyser

l'impact direct et indirect du programme de l'ADR dans la région « désignée » de même que dans les régions périphériques. Les auteurs de ce rapport font appel à de nombreux concepts de développement régional et peuvent du même coup apporter une évaluation critique objective du programme de l'ADR. Enfin, il convient de mentionner le très grand intérêt de la bibliographie, intérêt soulevé surtout par le nombre imposant de titres d'ouvrages traitant de problèmes de développement régional au Canada.

Bref, ce rapport constitue un modèle d'étude de géographie économique intégrant des concepts de développement spatial et des théories de croissance économique.

Francine DUMONT,
Institut de géographie,
université Laval, Québec.
